

ASSEMBLÉE NATIONALE

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 301

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 280 du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.